

DEPARTEMENT  
ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES  
CANTON  
CHARTRES NORD-EST

MAIRIE DE JOUY

28300 JOUY

☎ 02 37 18 05 85  
Fax 02 37 18 05 94

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 Octobre 2009, s'est réuni à la Mairie le 19 Octobre 2009 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

*Etaient présents :* MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Jean SEIGNEURY, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Corinne COME, Stéphane BEAUSSIER, Patrice PICHOT, Isabelle DELISLE MARTIN, Fabrice LAJOIE, Pierre PERTHUIS, Sophie JALLENQUES.

Absents excusés ayant donné procuration : Mélanie LOCHON à Chantal CHEVALLIER, Christophe GALAMONT à Stéphane BEAUSSIER.

Absents excusés : Franck HOYAU, Paul NICOLLE

*Secrétaire de séance :* Isabelle DELISLE-MARTIN

**OBJET : RN 154**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la loi du 2 février 1995, une procédure de débats publics a été mise en place pour les grands projets structurants sur le pays.

Cette loi a été modifiée par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Les modalités d'organisation du débat public ont été définies dans le décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002. Une commission nationale du débat public (CNDP) a été créée.

Le projet d'achèvement de l'aménagement de la RN154, de Nonancourt à Allaines, a été soumis à la CNDP.

La RN154 est un axe structurant :

- départemental, en reliant les principaux pôles de développement départementaux, les agglomérations de Dreux et Chartres,
- régional ; la liaison routière entre Rouen et Orléans est classée grande liaison d'aménagement du territoire.

Le Maire souligne que la sécurisation en 2x2 voies sur la partie Sud est une priorité. En effet, les accidents sont nombreux : 8 morts depuis le début de l'année.

Il informe le Conseil des points suivants :

- Partie Nord : 35kms déjà réalisés en 26 ans
- Contournement Ouest de l'agglomération de Dreux réalisé en partie
- Contournement Est de l'agglomération chartreuse : tracé connu depuis 30 ans. Passage par Saint Prest-le Gorget , Champhol, Gasville, Nogent le Phaye, Sours, Berchères les Pierres.

- Déviations d'Ymonville et de Prunay le Gillon en cours.
- Partie Sud : à aménager en 2x2 voies.

Le projet de l'aménagement de la RN154 représente un coût de 650 à 700 millions d'euros.

Le Maire présente les deux modes de financement possibles : financement par l'Etat ou financement dans le cadre d'une concession autoroutière.

Au vu des finances de l'Etat, aggravation du déficit de fonctionnement et augmentation de la dette, l'aménagement de la RN154 ne pourrait être terminé que dans plusieurs décennies.

La mise en concession autoroutière permettrait d'accélérer la réalisation des travaux. Une subvention d'un montant estimé de 50 à 100 millions d'euros, versée par l'Etat et les collectivités locales, assurerait au concessionnaire l'équilibre financier de l'investissement de la concession.

L'aménagement de Chartres à Allaines sur 37kms pourrait être envisagé dans un premier temps, tant au niveau du délai d'exécution des travaux qu'au niveau financier (montant de 104 millions d'euros), l'aménagement de la rocade Nord Est étant plus coûteux (213 millions d'euros) et plus long dans sa réalisation.

Par ailleurs, il précise qu'une concession, d'une durée de 40 à 50 ans, est souvent renouvelée pour faire face aux coûts de fonctionnement.

Le Maire donne quelques chiffres : 11 000 kms d'autoroutes et 9 000 kms de routes nationales absorbant 25% du trafic, comparés aux 1 000 000 kms de routes départementales et communales.

Il demande aux conseillers de s'exprimer sur la mise en concession autoroutière de la RN154.

- L'assemblée est favorable au maintien de la gratuité pour la partie Nord, et sensibilisée à la sécurisation en 2x2 voies pour la partie Sud en concession payante.

Si la partie Nord était mise en concession, il y aurait obligation de réaliser des voies parallèles et des déviations pour éviter les agglomérations.

Le contournement Est de Chartres pourrait enfin être réalisé ; il est espéré depuis plus de 40 ans !

- Quelle serait l'influence sur l'emploi ?

Des plates-formes logistiques devraient être installées au niveau de l'agglomération chartraine

- Quelle est l'influence de l'ouverture de l'A19 sur le trafic ?

Les chiffres ne sont pas significatifs.

Synthèse des débats du conseil municipal :

Le Conseil est globalement favorable au projet dans l'objectif d'une meilleure sécurisation et d'une amélioration de la fluidité du trafic, et aux conditions suivantes :

- Partie sud 2x2 voies en concession payante, y compris le contournement Est de Chartres,
- Maintien de la gratuité pour la partie Nord

Par ailleurs, cette voie structurante devra s'intégrer dans l'environnement, et respecter rigoureusement l'équilibre de vie des habitants des communes traversées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable en ces termes à un projet de concession autoroutière.

Un cahier d'acteurs, regroupant les positions arrêtées et motivées des communes, sera rédigé par la communauté de communes de l'Orée de Chartres et remis à la commission locale du débat public.

*Pour copie certifiée conforme*

*Le Maire*

*Christian PAUL-LOUBIERE*

